

Communauté de communes PEVÈLE CAREMBAULT
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**DELIBERATION**
CC_2021_104

L'an deux mille vingt-et-un, le 6 avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 30 mars 2021, conformément à la loi.

OBJET :**COMMISSION 4****RESSOURCES HUMAINES****Modification du tableau
des effectifs****Présents :**

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président
Michel DUPONT, 3^{ème} Vice-Président
Yves LEFEBVRE, 4^{ème} Vice-Président
Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président
Benjamin DUMORTIER, 8^{ème} Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Président
Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président
Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Olivier VERCRUYSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Odile RIGA, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Sylvain PEREZ, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Gilda GRIVON, Luc MONNET, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

**Présents à l'ouverture
de la séance :**

Titulaires présents : 37

Suppléant présent : 0

Procurations : 11

Nombre de votants : 48**Ont donné pouvoir :**

Vincent LAVALLEZ, procuration à Thierry DEPOORTERE
Vinciane FABER, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE
Carine JOURDAIN, procuration à Gilda GRIVON
Michel PIQUET, procuration à Ludovic ROHART
Frédéric SZYMCAK, procuration à Ludovic ROHART
Valérie NEIRYNCK, procuration à Bruno RUSINEK
Emmanuelle RAMBAUT, procuration à Luc MONNET
Thierry LAZARO, procuration à Marie CIETERS
Didier WIBAUX, procuration à Bernard CHOCRAUX
Joëlle DUPRIEZ, procuration à Sylvain CLEMENT
Michel MAILLARD, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE

Absent excusé :

Arnaud HOTTIN, Régis BUE, Isabelle LEMOINE

Absents :

François-Hubert DESCAMPS

Secrétaire de Séance : Sylvain PEREZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 avril 2021

COMMISSION n°4
Ressources Humaines
Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Communautaire,

Vu la délibération n°CC_2021_020 du Conseil communautaire en date du 15 février 2021,

Considérant l'ajustement du tableau des effectifs pour la prise en compte des avancements de grade et l'ouverture possible aux agents contractuels d'un poste permanent de catégorie A suite au départ pour mutation d'un agent de la collectivité,

Où l'exposé du Président,
 APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE (par 48 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ASTENTION sur 48 VOTANTS)

EMPLOIS PERMANENTS :

	Postes ouverts avant modification	Pourvus	Création / suppression
Emplois fonctionnels			
Directeur Général des Services	1	1	0
Directeur Général Adjoint	3	1	0
Filière Administrative			
Administrateur Hors Classe Territorial	1	1	0
Administrateur Territorial	1	0	0
Directeur Territorial	1	1	0
Attaché principal	3	3	(+2)
Attaché temps complet	14	11	(+1)
Attaché temps non complet 25 h	1	1	0
Secrétaire de mairie	1	0	0
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	2	1	0
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	4	2	0
Rédacteur	13	13	0
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	7	6	0
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	13	10	0
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe TNC 30H	1	1	0
Adjoint administratif	6	4	0
Adjoint administratif TNC 21H	1	1	0
Filière Technique			
Ingénieur chef	1	1	0
Ingénieur principal	3	2	0
Ingénieur	8	3	0

Technicien principal de 1 ^{ère} classe	4		
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	4		
Technicien	4	2	0
Agent de maîtrise	1	0	0
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	3	2	0
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	9	7	0
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet 10h	1	1	0
Adjoint technique à temps complet	19	15	0
Adjoint technique à temps non complet 17h30	1	0	0
Filière Médico sociale			
Educateur de jeunes enfants de 2 ^{ème} classe	3	0	0
Moniteur éducateur et intervenant familial TNC 17H30	1	0	0
Assistant socio-éducatif de 1 ^{ère} classe	1	1	0
Assistant socio-éducatif de 2 ^{ème} classe	1	1	0
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	2	0	0
Agent social TNC 17H30	1	1	0
Filière Animation			
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	3	2	0
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	2	0	0
Animateur	3	2	0
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	10	9	0
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe TNC 17H30	1	1	0
Adjoint d'animation à temps complet	7	5	0
Adjoint d'animation à temps non complet 28h	1	1	0
Adjoint d'animation à temps non complet 17h30	6	4	0
Animateur NTIC	1	1	0
Filière Culturelle			
Bibliothécaire principal	1	0	0
Bibliothécaire	1	1	0
Bibliothécaire TNC 28H	1	1	0
Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	1	0	0
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet	1	1	0
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps non complet 28h	1	0	0
Filière Sportive			
Conseillers territoriaux des APS	2	1	0
Educateur APS principal de 1 ^{ère} classe	2	2	0
Educateur APS principal de 2 ^{ème} classe	1	0	0
Educateur APS	3	3	0
Opérateurs des APS principal	1	1	0

EMPLOIS NON PERMANENTS :

	Postes ouverts avant modification	Pourvus	Création ou suppression
Filière Administrative			
Attaché	2	0	
Rédacteur	5	2 DONT 1 TNC 28H	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	1	
Filière Technique			
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2	0	
Adjoint administratif	6	2	
Filière Technique			
Ingénieur en chef	1	0	
Ingénieur	1	0	
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1	0	
Technicien	1	0	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	4	0	
Adjoint technique	11	6 dont 2 TNC28H / 1 TNC 21H / 1 TNC 17H30	
Filière Animation			
Animateur	1	0	
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	21	12	
Adjoint d'animation	600	125	
Filière Culturelle			
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	1 à TNC 28H	
Filière Médico-sociale			
Moniteur-éducateur et intervenant familial	2 dont 1 TNC 17H30	1	
Filière Sportive			
Educateur des activités physiques et sportives	2	1	
Contrat de droit privé			
Contrats aidés	5	0	
Contrats apprentissage	4	0	
Contrats adulte relais	3	1	

Il est précisé :

- Un poste permanent d'attaché territorial dans le cadre d'un métier de chargé de promotion et commercialisation immobilier d'entreprise. Les principales missions confiées seront les suivantes :
 - Accueil et accompagnement des entreprises en phase de recherche de terrains ou locaux jusqu'à l'implantation en lien avec les services supports de la collectivité ;
 - Veille sur le foncier économique disponible et identification des opportunités foncières/immobilières du territoire ;

- Elaboration de la stratégie de développement immobilière et de promotion des élus référents ;
- Pilotage de la politique de promotion de l'immobilier d'entreprise (démarche marketing, ciblage des réseaux et évènementiels intéressants pour le territoire, élaboration d'argumentaires ciblés, participation aux réseaux économiques, etc.) ;
- Actualisation des outils de promotion économique (CRM, bourse aux locaux, plaquettes, etc.) ;
- Interface avec les entreprises implantées sur les parcs d'activités de la Pévèle Carembault (park management) en lien avec les services supports de la Pévèle Carembault. Elle suivra aussi le parcours des entreprises locataires de la Pévèle Carembault (village d'entreprises, bâtiment relais)

Cet emploi sera occupé par un agent titulaire. Compte tenu de la nature des fonctions exercées et en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984. Dans ce cas, l'agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans, et sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. A l'issue de cette période de six ans, si le contrat est reconduit, il ne peut l'être que pour une durée indéterminée.

L'agent contractuel sera rémunéré en référence à la grille indiciaire du grade d'attaché territorial et devra justifier d'un niveau d'études équivalent à bac +3 minimum et/ou d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans des fonctions similaires.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Luc FOUTRY



Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le



ID : 059-200041960-20210406-CC_2021_104-DE